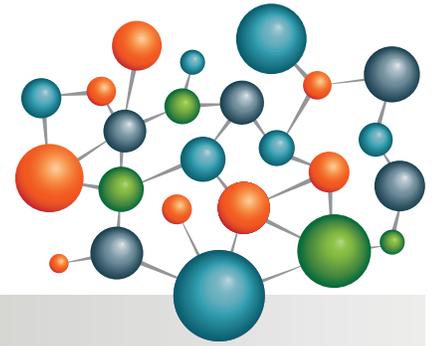
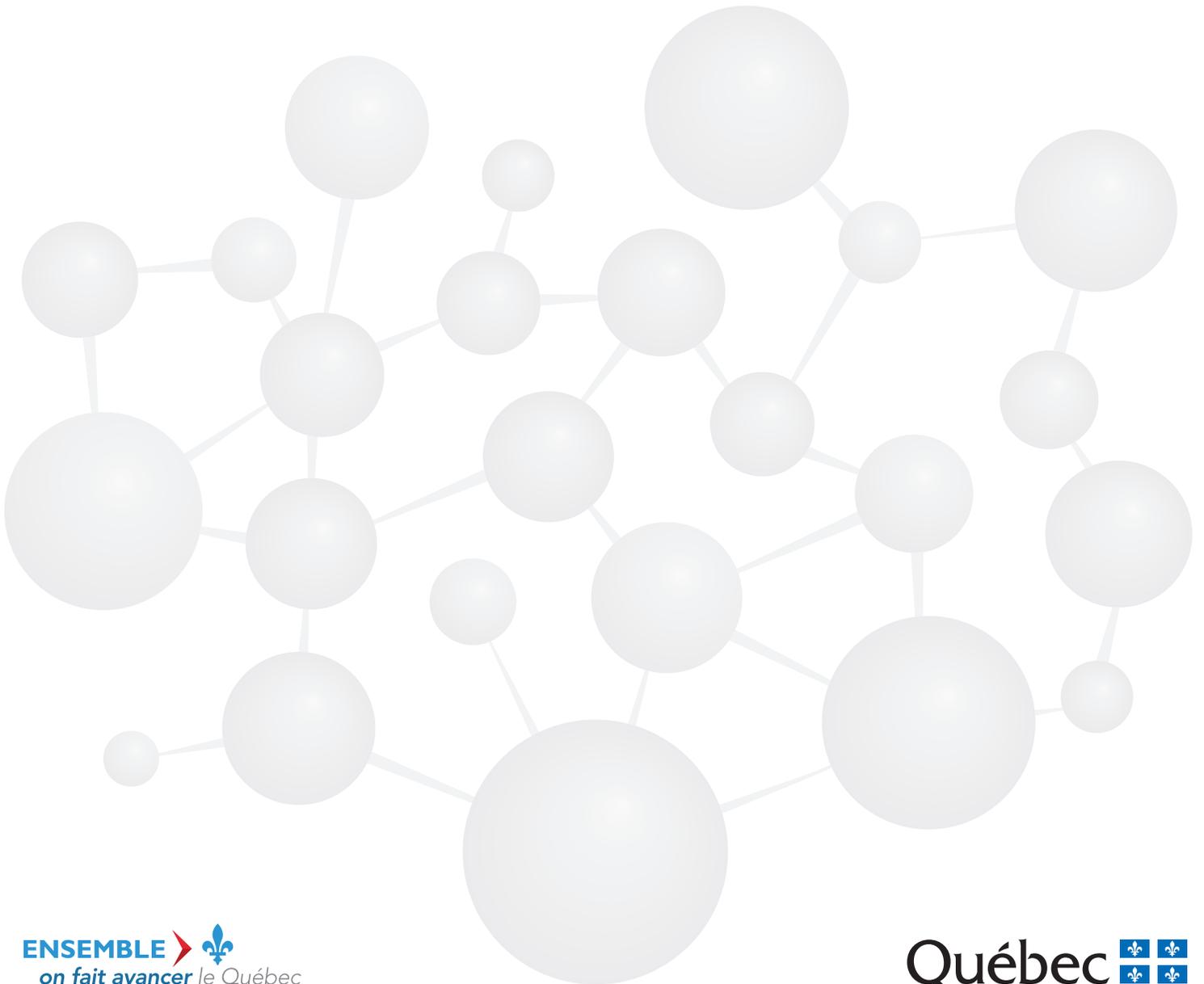


PORTRAIT D'ENSEMBLE 2018-2019

Formation professionnelle
SERVICES ET PROGRAMMES D'ÉTUDES



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Le présent document a été produit par
le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Coordination et rédaction

Direction de la formation professionnelle
Secteur de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire

Coordination de la production et édition

Direction des communications

Révision linguistique

Direction des communications

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :

Direction de la formation professionnelle
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 17^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 646-4215

Ce document peut être consulté sur le site Web du Ministère :

www.education.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2018

ISBN 978-2-550-81986-8 (PDF)
ISSN 2292-0617 (en ligne)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

Note au lecteur

Le texte comporte des parties surlignées en **jaune** qui indiquent les modifications apportées au document administratif des services et programme d'études : formation professionnelle **2018-2019**.

TABLE DES MATIERES

PRÉSENTATION	1
1 RÉFÉRENCES À CERTAINS ENCADREMENTS LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	1
2 SERVICES D'ACCUEIL ET DE RÉFÉRENCE	3
3 RECONNAISSANCE DES ACQUIS	4
4 SERVICES ÉDUCATIFS	4
4.1 Gratuité et modalités des services éducatifs	4
5 SERVICES D'ENSEIGNEMENT	4
5.1 Programmes d'études menant à l'obtention du diplôme d'études professionnelles et à l'attestation de spécialisation professionnelle	5
5.2 Répartition des programmes d'études	5
5.3 Programmes d'études professionnelles faisant l'objet d'un contingentement ministériel	6
5.4 Autorisations permanentes, autorisations provisoires, ententes entre commissions scolaires et délocalisations.....	6
6 SERVICES D'AIDE À LA DÉMARCHE DE FORMATION	6
7 SERVICES COMPLÉMENTAIRES.....	6
8 ADMISSION	8
8.1 Admission à un programme d'études menant au DEP.....	9
8.2 Concomitance entre la formation professionnelle menant au DEP ou à l'ASP et la formation générale.....	9
8.3 Passerelle entre le CFMS et un programme d'études menant au DEP	10
8.4 Programmes d'études menant à l'ASP	11

9	ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES ET SANCTION DES ÉTUDES	12
9.1	Évaluation des apprentissages	12
9.2	Sanction des études	12
	ANNEXE I – LISTE DES PROGRAMMES D'ETUDES PROFESSIONNELLES MENANT A L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PREALABLES SPECIFIQUES, 2018-2019	13
	ANNEXE II – LISTE DES PROGRAMMES D'ETUDES PROFESSIONNELLES MENANT A L'OBTENTION DE L'ASP ET DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION, 2018-2019	89
	ANNEXE III – LISTE DES PROGRAMMES D'ETUDES PROFESSIONNELLES RETIRES DE L'OFFRE DE FORMATION, 2018-2019	99
	ANNEXE IV – LISTE DES COURS HORS PROGRAMMES D'ETUDES MINISTERIELS POUR LESQUELS LE MINISTRE DELIVRE UN RELEVÉ DES APPRENTISSAGES, 2018-2019	105
	ANNEXE V – LISTE DES COMPETENCES PAR PROGRAMMES D'ETUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELLES LE MINISTRE IMPOSE DES EPREUVES, 2018-2019	109
	ANNEXE VI – LISTE DES PROGRAMMES D'ETUDES POUR LESQUELS UNE INSTRUMENTATION MINISTERIELLE PROPRE A LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPETENCES A ETE ELABOREE, 2018-2019	119
	ANNEXE VII – PASSERELLE CFMS – DEP, 2018-2019	125
	ANNEXE VIII TABLEAU DES UNITES REQUISES EN LANGUE D'ENSEIGNEMENT, EN LANGUE SECONDE ET EN MATHÉMATIQUE POUR L'ADMISSION A CERTAINS PROGRAMMES D'ETUDES MENANT AU DEP, PAR LA PASSERELLE CFMS – DEP, 2018-2019	131

PRÉSENTATION

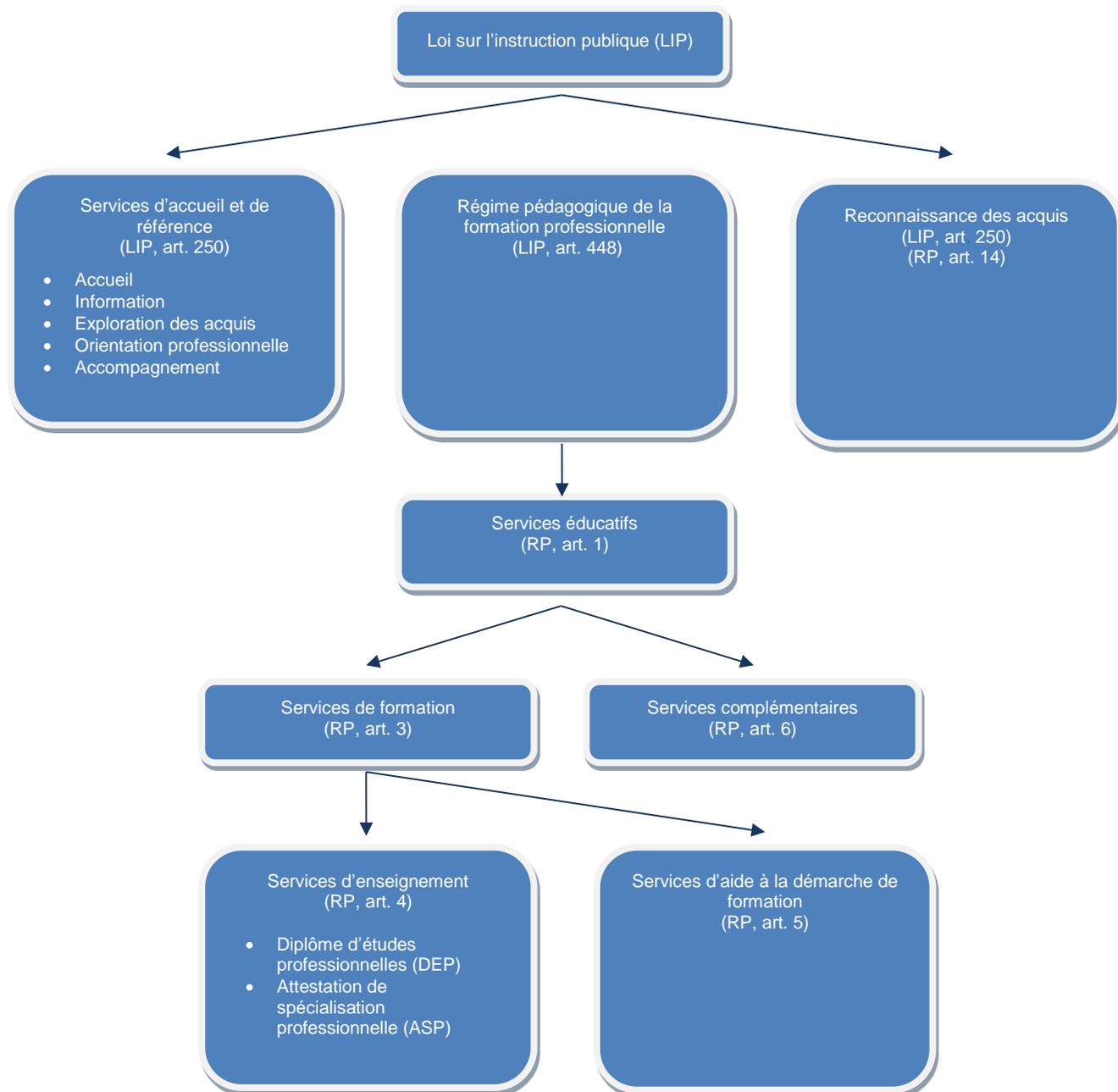
Le présent document constitue le portrait d'ensemble des services et des programmes d'études de la formation professionnelle. Il vise plus particulièrement à fournir de l'information complémentaire au Régime pédagogique de la formation professionnelle. Structuré en neuf rubriques, il porte sur les éléments suivants : les références aux encadrements législatifs et réglementaires; les services d'accueil et de référence; la reconnaissance des acquis; les services éducatifs; les services d'enseignement; les services d'aide à la démarche de formation; les services éducatifs complémentaires; l'admission; l'évaluation des apprentissages et la sanction des études. Il contient également sept annexes en complément d'information.

Cet outil est mis à la disposition du personnel des commissions scolaires et des centres de formation professionnelle. Les établissements d'enseignement privés sous permis et les établissements d'enseignement collégial autorisés à dispenser des programmes d'études conduisant au diplôme d'études professionnelles (DEP) ou à l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP) sont également invités à l'utiliser.

1 RÉFÉRENCES À CERTAINS ENCADREMENTS LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les services éducatifs de la formation professionnelle sont régis par un régime pédagogique (RP) qui découle de l'article 448 de la Loi sur l'instruction publique (LIP). Ils sont aussi liés aux services d'accueil et de référence de même qu'à la reconnaissance des acquis, qui relèvent tous deux de la LIP. Selon l'article 467 de cette loi, les commissions scolaires du Québec désignées par le ministre bénéficient de subventions pour offrir les spécialités professionnelles. Il est à noter que ce document ne constitue pas une interprétation juridique des articles de la Loi sur l'instruction publique et du Régime pédagogique de la formation professionnelle.

LIENS ENTRE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET LE RÉGIME PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE



2 SERVICES D'ACCUEIL ET DE RÉFÉRENCE

N/Référence : LIP, art. 250

En conformité avec la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue (2002), les services d'accueil et de référence ont été bonifiés par l'ajout des services de conseil et d'accompagnement. Ces services sont maintenant connus sous l'appellation Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA).

Les SARCA visent à soutenir la personne, qu'il soit ou non en formation, dans sa prise de décision au regard d'un projet de formation qui corresponde à ses buts personnels et professionnels et à lui fournir de l'aide pour le concrétiser.

Plus précisément, les SARCA se présentent comme un ensemble intégré de services et permettent à la personne :



La commission scolaire a la responsabilité d'être proactive et d'agir en partenariat pour joindre la population visée par la Politique. Le financement se trouve dans l'allocation de base prévue aux règles budgétaires **2018-2019**.

3 RECONNAISSANCE DES ACQUIS

N/Référence : LIP, art. 250

En formation professionnelle, la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) permet à toute personne de se faire reconnaître officiellement les apprentissages faits en dehors du cadre scolaire, c'est-à-dire par l'entremise de diverses expériences de travail ou de vie (bénévolat, loisirs, etc.). Pour être reconnus, ces acquis doivent être évalués par rapport aux compétences des programmes d'études ministériels (DEP ou ASP), conformément aux conditions et aux critères établis par le ministre. Le respect des conditions d'admission au programme d'études est obligatoire pour l'acquisition de formation manquante déclarée par un établissement.

Le Cadre général – cadre technique, Reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle et technique ainsi que le Rapport d'analyse de la situation de travail de la conseillère et du conseiller en reconnaissance des acquis et des compétences fournissent les renseignements pertinents quant à l'approche en vigueur et aux tâches à réaliser. Ils sont accessibles sur le site de l'Inforoute FPT à : <http://inforoutefpt.org/ministere/dossiers.aspx>.

4 SERVICES ÉDUCATIFS

N/Référence : RP, art. 1

Les services éducatifs de la formation professionnelle sont constitués des services de formation et des services complémentaires.

4.1 Gratuité et modalités des services éducatifs

N/Référence : LIP, art. 3; RP, art. 26 et 27; Règles budgétaires pour l'année scolaire 2018-2019

Les articles 1 et 3 de la LIP et les articles 26 et 27 du Régime pédagogique de la formation professionnelle précisent les conditions d'application de la gratuité scolaire en formation professionnelle.

Conformément aux règles budgétaires 2018-2019, l'effectif scolaire admissible aux subventions comprend les élèves, pour une période de fréquentation donnée, par exemple du début de septembre à la fin de décembre, inscrits à des cours totalisant un minimum de 15 heures par semaine ou plus, sauf lorsqu'il s'agit de terminer une formation. Cette disposition s'applique également aux personnes qui bénéficient de la reconnaissance des acquis et des compétences.

5 SERVICES D'ENSEIGNEMENT

Les services de formation sont ceux liés à l'acquisition, à l'évaluation et à la sanction des compétences visées par les programmes d'études. Ils comprennent les services d'enseignement et les services d'aide à la démarche de formation.

5.1 Programmes d'études menant à l'obtention du diplôme d'études professionnelles et à l'attestation de spécialisation professionnelle

N/Référence : LIP, art. 461 et 463; RP, art. 22 et 23

Les programmes d'études professionnelles et les types de sanctions (filières DEP ou ASP) prévus au Régime pédagogique de la formation professionnelle sont présentés aux annexes I et II.

Les annexes I et II contiennent la liste des programmes d'études menant à l'obtention du DEP et de l'ASP, leurs conditions d'admission et leurs préalables spécifiques en vigueur pour l'année scolaire **2018-2019**.

L'annexe **III** contient la liste des programmes d'études qui ont été retirés de l'offre de formation. La possibilité de s'inscrire à l'un de ces programmes d'études s'adresse uniquement à l'élève qui a réussi au moins un cours d'un programme d'études professionnelles (DEP ou ASP) figurant dans cette annexe avant le 30 juin de l'année scolaire au cours de laquelle le ministre a retiré ce programme d'études.

Les commissions scolaires doivent s'assurer que l'élève qui désire poursuivre une formation commencée avant le 1^{er} juillet **2018** dans un programme d'études figurant à l'annexe **III**, et qui remplit la condition de la réussite antérieure d'au moins un cours de ce programme, continue d'avoir accès à la formation en question jusqu'au 30 juin de l'année de fin d'application du programme d'études.

À cet effet, les commissions scolaires doivent :

- 1° soit continuer d'offrir le programme d'études;
- 2° soit permettre à l'élève de poursuivre sa formation dans un nouveau programme d'études, le cas échéant, en établissant les équivalences;
- 3° soit diriger l'élève vers une autre commission scolaire ou un autre établissement qui offre le programme d'études en question.

5.2 Répartition des programmes d'études

N/Référence : LIP, art. 467 et 472

Le document intitulé *Carte des enseignements – Les programmes de formation professionnelle et de formation technique* présente la liste des programmes d'études professionnelles menant au DEP ou à l'ASP qu'une commission scolaire est autorisée à offrir de façon permanente ou provisoire au cours de l'année scolaire **2018-2019**. Il est à noter que l'information relative aux autorisations de programmes d'études est mise à jour régulièrement sur l'Inforoute FPT : <https://www.inforoutefpt.org/ministere/infoDocs.aspx> [document : *Carte des enseignements (FPT)*].

5.3 Programmes d'études professionnelles faisant l'objet d'un contingentement ministériel

N/Référence : Règles budgétaires pour l'année scolaire **2018-2019**

L'information relative au contingentement ministériel de certains programmes d'études professionnelles est consignée à **l'annexe H** des Règles budgétaires pour l'année scolaire **2018-2019**. Cette annexe présente la liste des spécialités professionnelles pour lesquelles le ministre détermine un nombre maximal d'élèves en équivalence au temps plein (ETP) par commission scolaire aux fins de financement.

5.4 Autorisations permanentes, autorisations provisoires, ententes entre commissions scolaires et délocalisations

N/Référence : LIP, art. 209, 213, 467 et 472; Règles budgétaires pour l'année scolaire **2018-2019**; Cadre de gestion de l'offre de formation professionnelle et de l'offre de formation collégiale technique

Les commissions scolaires qui souhaitent obtenir une autorisation permanente ou provisoire pour offrir un programme d'études professionnelles menant au DEP ou à l'ASP doivent en faire la demande en fonction des orientations du Cadre de gestion de l'offre de formation professionnelle et de l'offre de formation collégiale technique. Il en est de même pour les demandes d'entente entre commissions scolaires ou de délocalisation en vue d'offrir une spécialité professionnelle. Ces orientations sont contenues dans un document accessible à l'adresse : http://inforoutefpt.org/ministere_docs/adminInfo/cadregestionFPT.pdf. Le formulaire de demandes de modification à la Carte des enseignements professionnels, intitulé *Formulaire de demande. Autorisations provisoire ou permanente et projet d'entente entre commissions scolaires ou délocalisation, pour offrir un programme d'études professionnelles*, est disponible à l'adresse : <https://www.inforoutefpt.org/ministere/infoDocs.aspx>.

6 SERVICES D'AIDE À LA DÉMARCHE DE FORMATION

N/Référence : RP, art. 5

Les services d'aide à la démarche de formation sont en continuité avec les SARCA. Ils sont axés sur le projet de formation de l'élève, alors que les services complémentaires sont axés sur les conditions environnantes.

7 SERVICES COMPLÉMENTAIRES

N/Référence : LIP, art. 1, 2, 3, 6, 110.11, 207.1, 247, 459; RP, art. 6 et 26, **Règles budgétaires pour l'année 2018-2019**

Les élèves de moins de 18 ans (moins de 21 ans dans le cas des personnes handicapées) ont droit aux services complémentaires offerts par le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, à l'exception des services d'animation spirituelle et d'engagement communautaire. Les services d'orientation ne font pas partie des services complémentaires en formation professionnelle, puisqu'ils sont assurés par les SARCA.

Pour les élèves de 18 ans et plus (21 ans et plus dans le cas des personnes handicapées), l'offre de services complémentaires est celle prévue dans le Régime pédagogique de la formation générale des adultes, à une exception près : à la formation professionnelle, ces services sont gratuits si la personne est inscrite à temps plein pour la durée de sa formation (c'est-à-dire

15 heures **ou plus** par semaine), à moins que les cours qui lui manquent pour terminer sa formation ne nécessitent un nombre inférieur à ce minimum.

Les services complémentaires pour les élèves de 18 ans et plus (21 ans et plus dans le cas des personnes handicapées) visent à favoriser la réussite du projet personnel et professionnel de la personne en formation.

Les services complémentaires comprennent les services de soutien à l'apprentissage, les services d'aide, de promotion et de prévention et les services de vie étudiante.

Services de soutien à l'apprentissage

Ces services procurent des conditions d'apprentissage favorables à la persévérance et à la réussite scolaire et professionnelle de la personne en formation.

Services d'aide, de promotion et de prévention

Ces services visent à favoriser le développement ou le maintien d'attitudes et de comportements bénéfiques pour la santé et le mieux-être de la personne dans toutes ses dimensions

Services de vie étudiante

Ces services privilégient un environnement stimulant invitant à l'engagement de la personne à l'égard de son projet scolaire et professionnel, de son milieu de formation et de sa communauté.

Les Règles budgétaires pour l'année scolaire **2018-2019** prévoient un financement particulier destiné à améliorer l'accès aux services complémentaires pour l'ensemble des élèves. Ces sommes sont prévues :

- à même la composante « Personnel de soutien » du financement des activités éducatives de la formation professionnelle, dans les règles budgétaires des commissions scolaires;
- à même l'allocation de base pour les activités éducatives de la formation générale des jeunes, pour les élèves de moins de 18 ans (moins de 21 ans dans le cas des personnes handicapées);
- à même l'allocation de base pour les activités éducatives de la formation générale des adultes dans l'aide additionnelle pour les élèves ayant des besoins particuliers (Section 2.2.1). Cette mesure répond aux besoins des adultes inscrits tant en FGA qu'en FP et est répartie en fonction des règles de fonctionnement établies dans chacune des commissions scolaires. Elle

- vise les élèves de plus de 18 ans (21 ans et plus dans le cas des personnes handicapées) et prévoit l'embauche ou le maintien de ressources professionnelles et de soutien;
- à même l'allocation pour le soutien à l'apprentissage et à la transition vers le marché du travail des élèves en formation professionnelle visant à aider les centres de formation professionnelle à offrir un soutien à l'apprentissage aux élèves, dont ceux ayant des besoins particuliers en formation professionnelle;
- à même la mesure Accroche-toi en formation professionnelle visant l'embauche ou le maintien de ressources professionnelles et de soutien en formation professionnelle. Ces ressources ont le mandat d'accompagner les élèves ayant des besoins particuliers et de soutenir les enseignants accompagnant ces élèves dans chaque centre visé par la mesure.

De plus, certains élèves atteints d'une déficience fonctionnelle majeure peuvent bénéficier du Programme d'allocation pour des besoins particuliers (volet Adultes – secondaire, collégial et universitaire) par l'entremise de l'aide financière aux études. Ce programme permet à l'élève d'obtenir une aide financière pour les différentes formes de soutien nécessaire à la compensation des effets de sa déficience et à la poursuite de ses études (ex. : services spécialisés, transport adapté, allocation de logement, ressources matérielles).

En formation professionnelle, la directrice ou le directeur d'un centre de formation doit établir un plan d'intervention adapté aux besoins et aux capacités de l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, avec l'aide de ses parents, du personnel qui lui donne des services et de l'élève lui-même, à moins qu'il en soit incapable.

La directrice ou le directeur voit à la réalisation et à l'évaluation périodique du plan d'intervention et en informe régulièrement les parents.

8 ADMISSION

N/Référence : LIP, art. 465; RP, art. 12 et 13

Les conditions d'admission sont établies par le ministre en vertu de l'article 465 de la LIP. Les préalables spécifiques relatifs à la condition d'admission « a atteint l'âge de 18 ans et possède les préalables fonctionnels », pour chacun des programmes d'études, sont présentés à l'annexe I de ce document. Cette information est également consignée dans le site Web www.inforoutefpt.org, sous les rubriques « Programmes de formation », puis « Secondaire ».

Les commissions scolaires déterminent, conformément aux conditions établies par le Régime pédagogique, si la personne qui désire être admise à un programme d'études professionnelles satisfait aux conditions établies. Elles versent au dossier de l'élève les pièces qui justifient son admission en formation professionnelle et en formation générale dans le cas d'une admission en concomitance.

Des conditions d'admission supplémentaires s'appliquent dans certains programmes, par exemple « se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) afin d'obtenir le permis de la classe 1 », pour le programme d'études Transport par camion (5291). Dans ces cas, le programme d'études est la référence incontournable.

Les commissions scolaires peuvent reconnaître en équivalence, conformément aux conditions et aux critères établis par le ministre, des cours de formation générale sanctionnés par une autre autorité compétente et permettre ainsi à l'élève de satisfaire aux conditions d'admission (voir le *Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles : Formation générale des jeunes; Formation générale des adultes; Formation professionnelle*, Direction de la sanction des études, MEESR).

Les commissions scolaires ont également la responsabilité de s'assurer que l'élève admis à un programme d'études professionnelles possède un degré de maîtrise et de compréhension de la langue suffisant pour suivre et réussir sa formation (voir le *Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles : Formation générale des jeunes; Formation générale des adultes; Formation professionnelle*, Direction de la sanction des études, MEESR, articles 4.1, 4.3.9, 6.7.2 et 7.5).

8.1 Admission à un programme d'études menant au DEP

N/Référence : RP, art. 12 et 22

Le respect des conditions d'admission au programme d'études visé est obligatoire pour l'obtention du DEP.

La personne qui obtient toutes les unités d'un programme d'études professionnelles par l'entremise des services de reconnaissance des acquis et des compétences n'est pas assujettie au respect des conditions d'admission pour la délivrance du diplôme. Toutefois, le respect des conditions d'admission au programme d'études est obligatoire pour l'acquisition de la formation manquante déclarée par un établissement.

La personne qui a obtenu le certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS) en réussissant le TDG pour témoigner de la formation générale suivie doit obtenir les préalables spécifiques exigés pour l'admission à certains programmes de formation professionnelle (*Info/Sanction*, numéro 08-09-027).

Un élève admis à un programme d'études par la voie de la concomitance, en vertu du paragraphe 4 de l'article 12 du Régime pédagogique, peut, en cours de formation, se prévaloir des paragraphes 1, 2 ou 3 de ce même article s'il respecte les conditions d'admission qui y sont prévues.

8.2 Concomitance entre la formation professionnelle menant au DEP ou à l'ASP et la formation générale

N/Référence : RP, art. 12, 4^e paragraphe, 16, 19 et 25

Inscrite au Régime pédagogique de la formation professionnelle, la concomitance entre la formation professionnelle et la formation générale est l'une des conditions d'admission à la formation professionnelle.

Les élèves sont inscrits en concomitance pour l'une ou l'autre des trois raisons suivantes :

- acquérir les préalables de la formation générale nécessaires à l'obtention d'un diplôme dans le programme d'études professionnelles auquel ils sont inscrits;
- obtenir les unités manquantes pour l'obtention du DES;
- acquérir les préalables de la formation générale nécessaires à l'admission aux études collégiales.

La concomitance s'adresse à la personne qui a acquis les unités de 3^e secondaire dans les trois matières de base (langue d'enseignement, langue seconde et mathématique) et qui **a déjà confirmé son orientation professionnelle**. Elle poursuivra, en concomitance avec sa formation professionnelle, sa formation générale de 4^e ou de 5^e secondaire dans ces matières ou, dans le cas où les préalables à l'obtention d'un diplôme en formation professionnelle sont déjà acquis, dans les matières manquantes pour l'obtention de son DES ou pour son admission aux études collégiales.

Cette voie de formation s'adresse aussi à la personne âgée d'au moins 18 ans ayant réussi un test de développement général. Celle-ci pourra poursuivre sa formation en concomitance pour acquérir les préalables spécifiques nécessaires à l'obtention d'un diplôme en formation professionnelle.

La concomitance présente deux modèles d'application :

- **horaire intégré** : les cours de formation professionnelle et de formation générale sont intégrés aux fins d'aménagement d'un horaire régulier. La commission scolaire est responsable de cette intégration, qui doit prévoir un minimum de 20 % (jusqu'à un maximum de 60 %) de formation générale dans une même année scolaire. La formation générale est alors adaptée le plus possible à la formation professionnelle suivie.
- **horaire non intégré** : les heures de formation générale s'ajoutent à celles de la formation professionnelle. Dans ce cas, c'est l'élève qui doit s'inscrire à la formation générale lorsqu'il aura été accepté conditionnellement au programme d'études professionnelles et qui organise son horaire de sorte qu'il n'entre pas en conflit avec celui de la formation professionnelle.

Un financement additionnel est prévu aux Règles budgétaires pour permettre un soutien et un accompagnement particulier aux élèves de moins de 20 ans ou à ceux de plus de 20 ans qui sont en continuité d'études dans un programme commencé l'année scolaire précédente et au personnel enseignant dans le cas de la concomitance à horaire intégré. Un financement supplémentaire est également prévu pour l'organisation de la concomitance à horaire intégré et l'adaptation de la formation générale à la formation professionnelle suivie par l'élève.

8.2.1 Projets pilotes de concomitance de 3^e secondaire à horaire intégré entre la formation professionnelle menant à certains DEP et la formation générale

N/Référence : RP, art. 12, 4^e paragraphe, 16, 19 et 25

Pour favoriser la persévérance et la réussite scolaires du plus grand nombre d'élèves à un moment charnière de leur parcours, la concomitance à horaire intégré de 3^e secondaire, entre la formation professionnelle et la formation générale, est désormais expérimentée pour tous les DEP de catégorie 2 après l'approbation du Ministère.

Les projets pilotes de concomitance à horaire intégré entre la formation professionnelle menant au DEP et la formation générale s'adressent à des élèves âgés de 15 ans et plus au 30 juin de l'année scolaire précédant le projet pilote, qui ont déjà confirmé leur orientation professionnelle et qui ont leurs acquis de 2^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique.

Le financement des projets pilotes est le même que pour les autres formes de concomitance à horaire intégré.

8.3 Passerelle entre le CFMS et un programme d'études menant au DEP

N/Référence : LIP, art. 465; RP, art. 12, 2^e paragraphe

En vertu des pouvoirs prévus à l'article 465 de la LIP, le ministre autorise, depuis 2017-2018, de façon permanente, l'établissement d'une passerelle pour l'admission de titulaires du CFMS pour tous les DEP de catégorie 2. Pour être ainsi admise à un programme d'études menant au DEP, dont la liste est présentée à l'annexe VII, une personne doit satisfaire à chacune des conditions qui suivent :

- être âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire où elle commence sa formation professionnelle;
- être titulaire du CFMS;
- avoir obtenu les unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique du 1^{er} cycle du secondaire de la formation générale des jeunes ou de la 2^e secondaire de la formation générale des adultes.

Un financement additionnel est prévu aux règles budgétaires pour permettre un accompagnement particulier ou des activités d'apprentissage d'appoint offerts aux élèves visés ou, encore, du soutien aux enseignants concernés de la formation professionnelle.

Les précisions sur les unités reconnues aux fins de l'admission aux programmes d'études menant au DEP visés par la passerelle sont celles des programmes officiels de la formation générale des jeunes et de la formation générale des adultes inscrites au cadre pédagogique du système Charlemagne.

8.4 Programmes d'études menant à l'ASP

N/Référence : RP, art. 13 et 23

En ce qui concerne l'accès aux programmes d'études conduisant à l'ASP, les programmes d'études menant au DEP exigés à titre de préalables à l'admission sont indiqués à l'annexe II et dans le site Web www.inforoutefpt.org, sous les rubriques « Programmes de formation », puis « Secondaire » et « ASP ».

Les commissions scolaires doivent s'assurer que la personne possède les acquis reconnus comme étant équivalents au DEP préalable ou qu'elle exerce un métier ou une profession en relation avec ce programme d'études en vue de respecter les conditions d'admission au programme d'études menant à l'ASP.

Les acquis reconnus comme étant équivalents renvoient à la formation antérieure ou à l'expérience de travail. Cette dernière ne pourra entraîner l'obtention du DEP que si l'élève satisfait aux dispositions prévues.

9 ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES ET SANCTION DES ÉTUDES

9.1 Évaluation des apprentissages

N/Référence : LIP, art. 110.12, et 249; RP, art. 17, 18 et 20

La liste des compétences, par programme d'études professionnelles, pour lesquelles le ministre impose des épreuves se trouve à l'annexe V du présent document. Le centre de formation professionnelle doit appliquer les épreuves imposées par le ministre. La commission scolaire doit s'assurer que les centres de formation professionnelle évaluent les apprentissages de l'élève et utilisent les épreuves imposées.

L'évaluation en aide à l'apprentissage (ou évaluation formative) ne contribue en aucun cas à l'attribution d'unités.

Les modalités administratives des épreuves ministérielles sont établies par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Par ailleurs, l'application de ces modalités est précisée dans le *Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles : Formation générale des jeunes; Formation générale des adultes et Formation professionnelle*.

Tel qu'il est mentionné dans ce guide, le Ministère élabore, pour certains programmes d'études professionnelles, du matériel d'évaluation propre à la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC). Celui-ci a la valeur d'épreuves ministérielles et doit obligatoirement être utilisé par les établissements. L'annexe VI présente la liste de l'instrumentation de RAC ainsi développée.

Dans le cas des programmes d'études pour lesquels l'instrumentation de RAC n'a pas été élaborée par le Ministère, l'évaluation relève de l'établissement d'enseignement à moins qu'il existe des épreuves ministérielles pour des compétences de ces programmes.

9.2 Sanction des études

N/Référence : RP, art. 22, 23 et 25

Les unités peuvent être obtenues à la suite de l'évaluation des apprentissages ou d'une évaluation faite dans le cadre d'une démarche de reconnaissance des acquis et des compétences.

Pour qu'un DEP ou une ASP soit décerné sur une base d'équivalences, la personne doit être évaluée pour au moins une des compétences du programme d'études concerné (voir le *Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles : Formation générale des jeunes; Formation générale des adultes; Formation professionnelle*).

Il est à noter que la liste des cours hors programme d'études ministériel pour lesquels le ministre délivre un relevé des apprentissages est présentée à l'annexe IV.

Annexe I

**Liste des programmes d'études professionnelles
menant à l'obtention du DEP, de leurs conditions d'admission
et de leurs préalables spécifiques, 2018-2019**

PRÉSENTATION

Les annexes I et II contiennent la liste des programmes d'études professionnelles autorisés, par secteur de formation, qui mènent à l'obtention du DEP et de l'ASP, pour l'année scolaire 2017-2018. Ces listes sont présentées sous forme de tableaux séparés en trois parties : le programme d'études, les conditions d'admission et les préalables spécifiques.

▪ Programme d'études

Cette section de l'annexe contient, par secteurs et pour chaque programme d'études, les renseignements suivants : le numéro et le titre du programme d'études, le mode d'évaluation, la durée (en heures) et la catégorie d'évaluation.

Le mode d'évaluation indique de quelle façon les résultats doivent être transmis au Ministère (succès/échec ou pourcentage).

La catégorie d'évaluation, déterminée en fonction de la lourdeur et de la complexité du matériel utilisé pour l'évaluation, indique l'allocation que touche la commission scolaire pour offrir ce programme d'études (réf. : *Document complémentaire aux Règles budgétaires pour l'année scolaire 2018-2019*).

▪ Conditions d'admission

Cette section présente d'abord, pour chacun des programmes d'études, la catégorie de préalables. Ces catégories sont décrites dans les pages qui suivent.

Ensuite, le cas échéant, elle précise le niveau (3^e, 4^e ou 5^e secondaire) des unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique, conformément à l'article 465 de la Loi sur l'instruction publique, pour les personnes qui ont atteint l'âge de 16 ans visées au paragraphe 2 de l'article 12 du Régime pédagogique de la formation professionnelle pour les programmes conduisant au DEP. Quant aux DEP préalables, pour l'admission aux diverses ASP, ils apparaissent dans l'annexe II.

Conformément à l'article 14 du Régime pédagogique de la formation professionnelle, l'admission à un programme d'études menant à un DEP ou à une ASP peut se faire à la suite de la reconnaissance d'apprentissages ou d'acquis équivalents dûment reconnus. Ainsi, les codes de cours retirés de l'annexe I demeurent valides pour être admis à un programme même s'ils n'y apparaissent plus.

On trouve, aux catégories de préalables 1, 2, 4, 5 et 6, les conditions d'admission aux programmes d'études menant à un DEP expressément prévues à l'article 12 du Régime pédagogique de la formation professionnelle ainsi que, selon le cas, pour chacune de ces conditions, celles que le ministre y a ajoutées conformément au Régime et selon l'article 465 de la Loi sur l'instruction publique. Tel que le prévoit l'article 12 du Régime pédagogique de la formation professionnelle, une personne peut être admise si elle satisfait à l'une ou l'autre des conditions précisées dans les paragraphes 1 à 4 de cet article.

La catégorie de préalables 3 correspond aux conditions d'admission aux programmes d'études menant à l'obtention de l'ASP prévues à l'article 13 du Régime pédagogique de la formation professionnelle. Étant donné que les préalables en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique ainsi que les préalables spécifiques ne s'appliquent pas à ces programmes d'études, les colonnes correspondantes sont laissées vides.

Catégorie 1

La personne est titulaire du diplôme d'études secondaires ou de son équivalent reconnu (ex. : attestation d'équivalence de niveau de scolarité) ou d'un diplôme d'études supérieures, comme le diplôme d'études collégiales ou le baccalauréat.

OU

La personne est âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle elle commence sa formation et a obtenu les unités de 4^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

OU

La personne est âgée d'au moins 18 ans au moment d'entreprendre sa formation et possède les préalables fonctionnels, soit la réussite du test de développement général ainsi que les préalables spécifiques mentionnés dans la présente annexe pour le programme d'études visé, ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

OU

La personne a obtenu les unités de 3^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre et poursuivra sa formation générale en concomitance avec sa formation professionnelle pour obtenir les unités de 4^e secondaire qui lui manquent en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre.

Catégorie 2

La personne est titulaire du diplôme d'études secondaires ou de son équivalent reconnu (ex. : attestation d'équivalence de niveau de scolarité) ou d'un diplôme d'études supérieures, comme le diplôme d'études collégiales ou le baccalauréat.

OU

La personne est âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle elle commence sa formation et a obtenu les unités de 3^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

OU

La personne est âgée d'au moins 18 ans au moment d'entreprendre sa formation et possède les préalables fonctionnels, soit la réussite du test de développement général ainsi que les préalables spécifiques mentionnés dans la présente annexe pour le programme d'études visé, ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

Deux conditions particulières existent pour les programmes de cette catégorie :

La personne est âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire où elle commence sa formation professionnelle dans un programme d'études visé (annexe VI), est titulaire du certificat de formation à un métier semi-spécialisé et a obtenu les unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique du 1^{er} cycle du secondaire de la formation générale des jeunes ou de la 2^e secondaire de la formation générale des adultes (voir la section 8.3).

La personne est âgée de 15 ans et plus au 30 juin de l'année scolaire précédant son admission à un projet pilote de concomitance, a atteint une maturité vocationnelle et a obtenu les unités de 2^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique. Elle poursuivra, au moyen de la concomitance à horaire intégré, sa formation professionnelle et sa formation générale des jeunes pour acquérir les préalables manquants de 3^e secondaire afin d'obtenir son

diplôme en formation professionnelle. Une autorisation du Ministère est nécessaire pour l'admission d'un élève en concomitance de 3^e secondaire dans les programmes d'études ciblés à l'annexe VII (voir la section 8.2.1).

Catégorie 3 (pour les ASP)

La personne est titulaire d'un DEP dans le métier ou la profession correspondant au programme d'études ou se voit reconnaître les apprentissages équivalents.

OU

La personne exerce un métier ou une profession en lien avec ce programme d'études.

Catégorie 4

La personne est titulaire du diplôme d'études secondaires ou de son équivalent reconnu (ex. : attestation d'équivalence de niveau de scolarité) ou d'un diplôme d'études supérieures, comme le diplôme d'études collégiales ou le baccalauréat.

OU

La personne est âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle elle commence sa formation et a obtenu les unités de 5^e secondaire en langue d'enseignement et de 4^e secondaire en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

OU

La personne est âgée d'au moins 18 ans au moment d'entreprendre sa formation et possède les préalables fonctionnels, soit la réussite du test de développement général ainsi que les unités de 5^e secondaire en langue d'enseignement dans un programme d'études établi par le ministre, ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

OU

La personne a obtenu les unités de 3^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre et poursuivra sa formation générale en concomitance avec sa formation professionnelle pour obtenir les unités qui lui manquent parmi les suivantes : unités de 4^e et 5^e secondaire en langue d'enseignement et unités de 4^e secondaire en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre.

Catégorie 5

La personne est titulaire du diplôme d'études secondaires ou de son équivalent reconnu (ex. : attestation d'équivalence de niveau de scolarité) ou d'un diplôme d'études supérieures, comme le diplôme d'études collégiales ou le baccalauréat, et possède une bonne connaissance de l'inuktitut.

OU

La personne est âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle elle commence sa formation, possède une bonne connaissance de l'inuktitut et a obtenu les unités de 3^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

OU

La personne est âgée d'au moins 18 ans au moment d'entreprendre sa formation, possède une bonne connaissance de l'inuktitut et a réussi le test de développement général ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

Note : Pour les programmes d'études de cette catégorie, une personne peut poursuivre sa formation générale en concomitance avec sa formation professionnelle à condition de posséder une bonne connaissance de l'inuktitut et d'avoir au moins obtenu les unités de 3^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre ou encore d'être âgée d'au moins 18 ans et d'avoir réussi le test de développement général (TDG).

Catégorie 6

La personne est titulaire du diplôme d'études secondaires ou de son équivalent reconnu (ex. : attestation d'équivalence de niveau de scolarité) ou d'un diplôme d'études supérieures, comme le diplôme d'études collégiales ou le baccalauréat, et a obtenu les unités de 5^e secondaire en langue d'enseignement et en langue seconde dans un programme d'études établi par le ministre ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

OU

La personne est âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle elle commence sa formation et a obtenu les unités de 5^e secondaire en langue d'enseignement et en langue seconde et celles de 4^e secondaire en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

OU

La personne est âgée d'au moins 18 ans au moment d'entreprendre sa formation et possède les préalables fonctionnels, soit la réussite du test de développement général ainsi que les unités de 5^e secondaire en langue d'enseignement et en langue seconde dans des programmes d'études établis par le ministre, ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

OU

La personne a obtenu les unités de 3^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre et poursuivra sa formation générale en concomitance avec sa formation professionnelle pour obtenir les unités de 5^e secondaire qui lui manquent en langue d'enseignement et en langue seconde et celles de 4^e secondaire en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre.

▪ Préalables spécifiques

Une personne peut être admise à un programme d'études si elle respecte les préalables fonctionnels visés au paragraphe 3 de l'article 12 du Régime pédagogique de la formation professionnelle.

Les préalables fonctionnels comportent la réussite du Test de développement général (TDG) et la réussite des préalables spécifiques identifiés à l'annexe I. On y trouve la liste des codes de cours des programmes d'études actuels de la formation générale, en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique, de même que la liste des codes de cours¹ des programmes de la génération précédente, entre parenthèses. Lorsqu'un DEP n'exige pas de préalables spécifiques en langue d'enseignement, en langue seconde ou en mathématique, un tiret (–) figure dans les cases correspondantes. Pour le programme d'études Santé, assistance et soins infirmiers (5325) ainsi que pour sa version anglaise, une référence figure entre parenthèses dans les cases concernées.

Est reconnu comme possédant les préalables spécifiques d'un programme d'études en formation professionnelle quiconque :

¹ Les codes de cours plus anciens demeurent valides même s'ils n'apparaissent pas dans l'annexe I.

- a déjà complété, en formation générale des adultes ou des jeunes, les cours désignés comme préalables spécifiques de ce programme d'études;

OU

- a réussi les épreuves qui sanctionnent ces cours (la mesure « examen seulement » peut s'appliquer à l'évaluation des préalables spécifiques);

OU

- s'est vu reconnaître une formation équivalente aux cours désignés comme préalables spécifiques¹.

Pour identifier les préalables spécifiques à un programme d'études, consulter l'annexe I Liste des programmes d'études professionnelles menant à l'obtention du DEP, de leurs conditions d'admission et de leurs préalables spécifiques.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
Secteur 01 - Administration, commerce et informatique														
573199	Accounting	S/E	1350	1	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
523199	Comptabilité	S/E	1350	1	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
572999	Computing Support	S/E	1800	2	1	4	4	4	ENG-3103-3 ou (ENG-3071-3)	632-406 ou (630-416)	-	-	MTH-4151-1 ou (MTH-4101-2)	563-414 ou 564-426 ou 565-426 ou (563-404) ou (564-406) ou (565-406)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
582199	Professional Sales	S/E	900	2	1	4	4	4	ENG-1101-4 ou (ENG-1062-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
585799	Secretarial Studies	S/E	1485	1	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	FRE-2102-3 ou (FRE-2091-6)	634-206 ou 635-206 ou (634-212) ou (635-212)	-	-
575599	Secretarial Studies (Inuktitut)	S/E	1740	1	5	3	3	3	-	-	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
535799	Secrétariat	S/E	1485	1	1	4	4	4	FRA-3103-1 et FRA-3104-1 et FRA-3105-1 ou (FRA-3048-3) et (FRA-3049-2) et (FRA-3051-1)	132-308 ou (128-316)	ANG-2101-4 ou (ANG-2001-6)	134-204 ou 136-204 ou (134-208) ou (136-208)	-	-
525599	Secrétariat (Inuktitut)	S/E	1740	1	5	3	3	3	-	-	-	-	-	-
522999	Soutien informatique	S/E	1800	2	1	4	4	4	FRA-4103-1 et FRA-4104-2 ou (FRA-4061-3)	132-406 ou (128-486)	-	-	MAT-4151-1 ou (MAT-4101-2)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
532199	Vente-conseil	S/E	900	2	1	4	4	4	FRA-1104-2 ou (FRA-1033-1)	132-208 ou (132-216)	-	-	-	-

Secteur 02 - Agriculture et pêches

509499	Aquiculture	S/E	900	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
507999	Arboriculture-élagage	S/E	915	3	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de réal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
536699	Élagage	S/E	915	3	2	3	3	3	FRA-2101-4 ou (FRA-2032-2) et (FRA-2033-1)	132-208 ou (132-216)	-	-	MAT-2102-3 ou (MAT-2007-2)	063-206 ou (063-212)
517399	Fleuristerie	S/E	1035	2	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
525499	Grandes cultures	S/E	1095	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
578899	Horticulture and Garden Centre Operations	S/E	1335	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
528899	Horticulture et jardinerie	S/E	1335	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
582099	Landscaping Operations	S/E	1035	3	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-3053-2 ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
525799	Pêche professionnelle	S/E	1605	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
525699	Production acéricole	S/E	1005	3	1	4	4	4	-	-	-	-	MAT-2101-3 ou (MAT-2006-2)	063-206 ou (063-212)
535499	Production animale	S/E	1215	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
534899	Production horticole	S/E	1200	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
532099	Réalisation d'aménagements paysagers	S/E	1035	3	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)

Secteur 03 - Alimentation et tourisme

526899	Boucherie de détail	S/E	900	2	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
--------	---------------------	-----	-----	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
527099	Boulangerie	S/E	795	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
577099	Bread Making	S/E	795	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
535599	Conseil et vente de voyages	S/E	1185	2	1	4	4	4	FRA-4103-1 et FRA-4104-2 ou (FRA-4061-3)	132-406 ou (128-486)	ANG-4103-1 ou (ANG-4436-6)	134-404 ou 136-406 ou (156-444)	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
531199	Cuisine	S/E	1470	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
579399	Food and Beverage Services	S/E	960	2	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
578399	Hotel Reception	S/E	735	2	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
579799	Pastry Making	S/E	1350	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
529799	Pâtisserie	S/E	1350	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
581199	Professional Cooking	S/E	1470	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
528399	Réception en hôtellerie	S/E	735	2	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
576899	Retail Butchery	S/E	900	2	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
529399	Service de la restauration	S/E	960	2	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
585599	Travel Consulting and Sales	S/E	1185	2	1	4	4	4	ENG-4103-3 ou (ENG-4062-3)	632-406 ou (630-416)	FRE-4102-1 ou (FRE-4091-6)	634-404 ou 635-406 ou (634-414)	-	-

Secteur 04 - Arts

508599	Bijouterie-joaillerie	S/E	1800	2	1	4	4	4	FRA-3103-1 ou (FRA-3051-1)	132-406 ou (128-486)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
532799	Décoration intérieure et présentation visuelle	S/E	1800	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
582799	Interior Decorating and Visual Display	S/E	1800	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-3053-2 ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)
532699	Photographie	S/E	1800	2	1	4	4	4	FRA-3103-1 ou (FRA-3051-1)	132-406 ou (128-486)	-	-	-	-
517899	Taille de pierre	S/E	1440	2	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
585299	Cabinetmaking	S/E	1650	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
535299	Ébénisterie	S/E	1650	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
514299	Finition de meubles	S/E	900	2	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
564299	Furniture Finishing	S/E	900	2	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
515799	Modelage	S/E	1500	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
508099	Rembourrage artisanal	S/E	1350	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-2102-3 ou (MAT-2007-2)	063-206 ou (063-212)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
503199	Rembourrage industriel	S/E	900	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-2102-3 ou (MAT-2007-2)	063-206 ou (063-212)

Secteur 06 - Chimie et biologie

532899	Conduite de procédés de traitement de l'eau	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2032-2)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3015-2)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)
--------	---	-----	------	---	---	---	---	---	----------------------------------	----------------------------	---	---	----------------------------------	--

Secteur 07 - Bâtiment et travaux publics

523899	Arpentage et topographie	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
--------	--------------------------	-----	------	---	---	---	---	---	----------------------------------	----------------------------	---	---	---	---

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
530399	Briquetage-maçonnerie	S/E	900	2	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
511999	Calorifugeage	S/E	900	2	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
581999	Carpentry	S/E	1350	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
530099	Carrelage	S/E	690	2	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
531999	Charpenterie-menuiserie	S/E	1350	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
583699	Commercial and Residential Painting	S/E	900	2	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
525099	Dessin de bâtiment	S/E	1800	1	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
520299	Entretien de bâtiments nordiques	S/E	1320	2	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
521199	Entretien général d'immeubles	S/E	900	2	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
582299	Fire Safety Techniques	S/E	1185	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-3053-2 ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)
571199	General Building Maintenance	S/E	900	2	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
533499	Installation de revêtements souples	S/E	900	2	2	3	3	3	FRA-1104-2 ou (FRA-1033-1)	132-208 ou (132-216)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
528299	Installation et fabrication de produits verriers	S/E	1350	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
532299	Intervention en sécurité incendie	S/E	1185	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
580399	Masonry: Bricklaying	S/E	900	2	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
514699	Mécanique de machines fixes	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
535999	Mécanique de machines fixes	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2101-4 ou (FRA-2032-2) et (FRA-2033-1)	132-208 ou (132-216)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3015-2) ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
531299	Mécanique de protection contre les incendies	S/E	900	3	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-1101-3 ou (MAT-1007-2)	063-206 ou (063-212)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
570299	Northern Building Maintenance	S/E	1320	2	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
533699	Peinture en bâtiment	S/E	900	2	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
578699	Plastering	S/E	810	2	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
528699	Plâtrage	S/E	810	2	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
533399	Plomberie et chauffage	S/E	1680	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-1101-3 ou (MAT-1006-2)	063-206 ou (063-212)
583399	Plumbing and Heating	S/E	1680	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-1101-3 ou (MTH-1006-2)	563-206 ou (563-212)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
535199	Pose de revêtements de toiture	S/E	630	3	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
535099	Pose de systèmes intérieurs	S/E	735	2	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
534399	Préparation et finition de béton	S/E	900	2	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
584399	Preparing and Finishing Concrete	S/E	900	2	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
581599	Refrigeration	S/E	1800	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-3053-2 ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)
531599	Réfrigération	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
575099	Residential and Commercial Drafting	S/E	1800	1	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-3053-2 ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)
564699	Stationary Engine Mechanics	S/E	1800	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-3053-2 ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)
585999	Stationary Engine Mechanics	S/E	1800	3	1	4	4	4	ENG-2102-4 ou (ENG-2062-3)	632-406 ou (630-416)	-	-	MTH-3053-2 ou (MTH-3015-2) ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
580099	Tiling	S/E	690	2	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-

Secteur 08 - Environnement et aménagement du territoire

567999	Protection and Development of Wildlife Habitats	S/E	1320	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
517999	Protection et exploitation de territoires fauniques	S/E	1320	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques						
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique		
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	
Secteur 09 - Électrotechnique															
578199	Automated Systems Electromechanics	S/E	1800	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-4153-2 ou (MTH-4103-1)	563-414 ou 564-426 ou 565-426 ou (563-404) ou (564-406) ou (565-406)	
576599	Business Equipment Technical Service	S/E	1800	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-3051-2 ou (MTH-3017-2)	563-414 ou 564-426 ou 565-426 ou (563-404) ou (564-406) ou (565-406)	
529599	Électricité	S/E	1800	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-4153-2 ou (MAT-4103-1)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)	

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
579599	Electricity	S/E	1800	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-4153-2 ou (MTH-4103-1)	563-414 ou 564-426 ou 565-426 ou (563-404) ou (564-406) ou (565-406)
528199	Électromécanique de systèmes automatisés	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-4153-2 ou (MAT-4103-1)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)
577199	Electronic Audio/Video Equipment Repair	S/E	1800	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-4153-2 ou (MTH-4103-1)	563-414 ou 564-426 ou 565-426 ou (563-404) ou (564-406) ou (565-406)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
576699	Installation and Repair of Telecommunications Equipment	S/E	1800	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-4153-2 ou (MTH-4103-1)	563-414 ou 564-426 ou 565-426 ou (563-404) ou (564-406) ou (565-406)
529699	Installation et entretien de systèmes de sécurité	S/E	1485	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-4153-2 ou (MAT-4103-1)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)
526699	Installation et réparation d'équipement de télécommunication	S/E	1800	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-4153-2 ou (MAT-4103-1)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
518599	Montage de lignes électriques	S/E	900	3	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
502499	Réparation d'appareils électroménagers	S/E	1350	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-4153-2 ou (MAT-4103-1)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)
527199	Réparation d'appareils électroniques audiovisuels	S/E	1800	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-4153-2 ou (MAT-4103-1)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
526599	Service technique d'équipement bureautique	S/E	1800	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3051-2 ou (MAT-3017-2)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)

Secteur 10 - Entretien d'équipement motorisé

579899	Automobile Mechanics	S/E	1800	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-3053-2 ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)
571799	Automotive Body Repair and Repainting	S/E	1590	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-2102-3 ou (MTH-2007-2)	563-206 ou (563-212)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
521799	Carrosserie	S/E	1590	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-2102-3 ou (MAT-2007-2)	063-206 ou (063-212)
534799	Conseil et vente de pièces d'équipement motorisé	S/E	1095	2	1	4	4	4	FRA-1104-2 ou (FRA-1033-1)	132-208 ou (132-216)	-	-	MAT-1101-3 ou (MAT-1007-2)	063-206 ou (063-212)
534699	Conseil technique en entretien et en réparation de véhicules	S/E	930	2	1	4	4	4	FRA-1104-2 ou (FRA-1033-1)	132-208 ou (132-216)	-	-	MAT-1101-3 ou (MAT-1007-2)	063-206 ou (063-212)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
583199	Construction Equipment Mechanics	S/E	1800	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
175099	Marine Mechanics	%	1350	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
533599	Mécanique agricole	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
529899	Mécanique automobile	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
515499	Mécanique de véhicules légers	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
533099	Mécanique de véhicules lourds routiers	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
533199	Mécanique d'engins de chantier	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
125099	Mécanique marine	%	1350	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-

Secteur 11 - Fabrication mécanique

580799	Aircraft Mechanical Assembly	S/E	1185	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
--------	------------------------------	-----	------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
569799	Aircraft Structural Assembly	S/E	975	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
576999	Cable and Circuit Assembly	S/E	945	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
519399	Conduite et réglage de machines à mouler	S/E	1350	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-1101-3 ou (MAT-1007-2)	063-206 ou (063-212)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
522599	Dessin industriel	S/E	1800	1	1	4	4	4	FRA-3103-1 ou (FRA-3053-1)	132-406 ou (128-486)	-	-	MAT-2102-3 ou (MAT-2007-2)	063-206 ou (063-212)
572599	Industrial Drafting	S/E	1800	1	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-406 ou (630-416)	-	-	MTH-2102-3 ou (MTH-2007-2)	563-206 ou (563-212)
572399	Machining Technics	S/E	1800	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-406 ou (630-416)	-	-	MTH-2102-3 ou (MTH-2007-2)	563-206 ou (563-212)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
526799	Mise en oeuvre de matériaux composites	S/E	900	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
526999	Montage de câbles et de circuits	S/E	945	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
519799	Montage de structures en aérospatiale	S/E	975	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
530799	Montage mécanique en aérospatiale	S/E	1185	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
569399	Moulding Machine Set-up and Operation	S/E	1350	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-1101-3 ou (MTH-1007-2)	563-206 ou (563-212)
531099	Opération d'équipements de production	S/E	900	2	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
574499	Precision Sheet Metal Work	S/E	1275	3	1	4	4	4	-	-	-	-	MTH-1101-3 ou (MTH-1007-2)	563-206 ou (563-212)
581099	Production Equipment Operation	S/E	900	2	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
522399	Techniques d'usinage	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-3103-1 ou (FRA-3053-1)	132-406 ou (128-486)	-	-	MAT-2102-3 ou (MAT-2007-2)	063-206 ou (063-212)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
524499	Tôlerie de précision	S/E	1275	3	1	4	4	4	-	-	-	-	MAT-1101-3 ou (MAT-1007-2)	063-206 ou (063-212)

Secteur 12 - Foresterie et papier

518999	Abattage et façonnage des bois	S/E	840	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
529099	Abattage manuel et débardage forestier	S/E	900	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
507399	Affûtage	S/E	900	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
530699	Aménagement de la forêt	S/E	1215	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
520899	Classement des bois débités	S/E	930	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
526299	Pâtes et papiers - Opérations	S/E	1170	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
576299	Pulp and Paper - Operations	S/E	1170	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
508899	Sciage	S/E	900	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
528999	Travail sylvicole	S/E	900	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-

Secteur 13 - Communications et documentation

584499	Computer Graphics	S/E	1800	2	1	4	4	4	ENG-3103-3 ou (ENG-3071-3)	632-406 ou (630-416)	-	-	MTH-3053-2 ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)
531399	Imprimerie	S/E	1350	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
534499	Infographie	S/E	1800	2	1	4	4	4	FRA-4103-1 et FRA-4104-2 ou (FRA-4061-3)	132-406 ou (128-486)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
570499	Institut Translation and Interpretation	S/E	1440	1	5	3	3	3	-	-	-	-	-	-
581399	Printing	S/E	1350	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
524099	Reprographie et façonnage	S/E	840	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
520499	Traduction-interprétation (Inuttitut)	S/E	1440	1	5	3	3	3	-	-	-	-	-	-

Secteur 14 - Mécanique d'entretien

583799	Elevator Mechanics	S/E	1800	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
--------	--------------------	-----	------	---	---	---	---	---	--	----------------------------	---	---	---	---

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
518299	Horlogerie-bijouterie	S/E	1800	2	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
576099	Industrial Construction and Maintenance Mechanics	S/E	1800	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-4153-2 ou (MTH-4103-1)	563-414 ou 564-426 ou 565-426 ou (563-404) ou (564-406) ou (565-406)
533799	Mécanique d'ascenseur	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
526099	Mécanique industrielle de construction et d'entretien	S/E	1800	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-4153-2 ou (MAT-4103-1)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)
532999	Serrurerie	S/E	1290	2	1	4	4	4	FRA-1103-4 ou (FRA-1031-3)	132-208 ou (132-216)	-	-	-	-

Secteur 15 - Mines et travaux de chantier

524899	Conduite de grues	S/E	870	3	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-1101-3 ou (MAT-1006-2)	063-206 ou (063-212)
--------	-------------------	-----	-----	---	---	---	---	---	----------------------------------	----------------------------	---	---	----------------------------------	----------------------------

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
527399	Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	S/E	630	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
527499	Conduite de machines de traitement du minerai	S/E	900	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
522099	Conduite d'engins de chantier	S/E	1095	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
528499	Conduite d'engins de chantier nordique	S/E	900	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
575399	Diamond Drilling	S/E	600	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
526199	Extraction de minerai	S/E	930	3	2	3	3	3	FRA-1103-4 ou (FRA-1031-3)	132-208 ou (132-216)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
525399	Forage au diamant	S/E	600	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
509299	Forage et dynamitage	S/E	900	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	(MAT-4102-1)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)
577499	Machine Operations, Mineral and Metal Processing	S/E	900	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
578499	Northern Heavy Equipment Operations	S/E	900	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
576199	Ore Extraction	S/E	930	3	2	3	3	3	ENG-1101-4 ou (ENG-1062-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-

Secteur 16 - Métallurgie

535699	Chaudronnerie	S/E	1290	2	1	4	4	4	FRA-2101-4 ou (FRA-2032-2) et (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
--------	---------------	-----	------	---	---	---	---	---	--	----------------------------	---	---	----------------------------------	----------------------------

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
530899	Fabrication de structures métalliques et de métaux ouvrés	S/E	1350	3	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
536099	Ferblanterie	S/E	1605	3	1	4	4	4	FRA-2101-4 ou (FRA-2032-2) et (FRA-2033-1)	132-208 ou (132-216)	-	-	MAT-4153-2 ou (MAT-4103-1)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)
586099	Ferblanterie (version anglaise en cours de traduction)	S/E	1605	3	1	4	4	4	ENG-2102-4 ou (ENG-2061-3) ou (ENG-2062-3)	632-206 ou (632-212)	-	-	MTH-4253-2 ou (MTH-4103-1)	563-414 ou 564-426 ou 565-426 ou (563-404) ou (564-406) ou (565-406)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
523399	Ferblanterie-tôlerie	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-4153-2 ou (MAT-4103-1)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)
520399	Fonderie	S/E	1230	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2032-2)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-1101-3 ou (MAT-1007-2)	063-206 ou (063-212)
529999	Montage structural et architectural	S/E	1230	3	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
507699	Pose d'armature du béton	S/E	735	1	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
573399	Sheet Metal Work	S/E	1800	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-4153-2 ou (MTH-4103-1)	563-414 ou 564-426 ou 565-426 ou (563-404) ou (564-406) ou (565-406)
519599	Soudage-montage	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
522299	Traitement de surface	S/E	780	3	1	4	4	4	FRA-1103-4 ou (FRA-1031-3)	132-208 ou (132-216)	-	-	-	-
569599	Welding and Fitting	S/E	1800	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-3053-2 ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)

Secteur 17 - Transport

536599	Matelotage	S/E	735	2	2	3	3	3	FRA-1103-4 ou (FRA-1031-3)	132-208 ou (132-216)	-	-	-	-
--------	------------	-----	-----	---	---	---	---	---	----------------------------------	----------------------------	---	---	---	---

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
530499	Régulation de vol	S/E	900	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-2102-3 ou (MAT-2007-2)	063-206 ou (063-212)
529199	Transport par camion	S/E	615	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
579199	Trucking	S/E	615	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes

Secteur 18 - Cuir, textile et habillement

534599	Mode et confection de vêtements sur mesure	S/E	1470	2	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
524399	Production textile (opérations)	S/E	885	3	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)

Secteur 19 - Santé

531799	Assistance à la personne à domicile	S/E	975	3	2	3	3	3	FRA-3103-1 ou (FRA-3051-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
--------	-------------------------------------	-----	-----	---	---	---	---	---	----------------------------------	----------------------------	---	---	---	---

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
531699	Assistance à la personne en établissement de santé	S/E	750	3	2	3	3	3	FRA-3103-1 ou (FRA-3051-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
535899	Assistance à la personne en établissement et à domicile	S/E	870	3	2	3	3	3	FRA-3103-1 et FRA-3104-1 et FRA-3105-1 ou (FRA-3048-3) et (FRA-3049-2) et (FRA-3051-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
514499	Assistance dentaire	S/E	1500	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
581699	Assistance in Health Care Facilities	S/E	750	3	2	3	3	3	ENG-3103-3 ou (ENG-3071-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
534199	Assistance technique en pharmacie	S/E	1230	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
564499	Dental Assistance	S/E	1500	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
582599	Health, Assistance and Nursing	S/E	1800	3	4	5	4	4	Unités de 5e secondaire	Unités de 5e secondaire	-	-	-	-
581799	Home Care Assistance	S/E	975	3	2	3	3	3	ENG-3103-3 ou (ENG-3071-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
585899	Institutional and Home Care Assistance	S/E	870	3	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
584199	Pharmacy Technical Assistance	S/E	1230	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
532599	Santé, assistance et soins infirmiers	S/E	1800	3	4	5	4	4	Unités de 5e secondaire	Unités de 5e secondaire	-	-	-	-

Secteur 20 - Services sociaux, éducatifs et juridiques

523799	Assistance à la clientèle des services sociaux et de santé au Nunavik	S/E	990	2	5	3	3	3	-	-	-	-	-	-
--------	---	-----	-----	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
573799	Health and Social Services Assistance in Nunavik	S/E	990	2	5	3	3	3	-	-	-	-	-	-
522899	Organisation de loisirs au Nunavik	S/E	1290	1	5	3	3	3	-	-	-	-	-	-
572899	Recreation Leadership in Nunavik	S/E	1290	1	5	3	3	3	-	-	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
583999	Aesthetics	S/E	1305	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
524599	Coiffure	S/E	1455	2	1	4	4	4	FRA-1104-2 ou (FRA-1033-1)	132-208 ou (132-216)	-	-	-	-
533999	Esthétique	S/E	1305	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I

**LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP,
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2018-2019**

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
574599	Hairdressing	S/E	1455	2	1	4	4	4	ENG-1101-4 ou (ENG-1062-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-

Programmes menant à un DEP retirés de l'annexe I en 2018-2019 :

Programmes transférés à l'annexe III

Secteur 01 - 5212 Secrétariat

Secteur 01 - 5712 Secretarial Studies

Secteur 07 - 5032 Pose de revêtements de toiture

Secteur 18 - 5218 Dessin de patron

Secteur 18 - 5219 Confection de vêtements (Façon tailleur)

Secteur 18 - 5239 Confection sur mesure et retouche

Secteur 18 - 5247 Confection de vêtements et d'articles de cuir

Secteur 21 - 5035 Esthétique

Secteur 21 - 5535 Aesthetics

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

Annexe II

**Liste des programmes d'études professionnelles
menant à l'obtention de l'ASP et de leurs conditions d'admission,
2018-2019**

ANNEXE II

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DE L'ASP ET
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION, 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission					Préalables spécifiques						
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	DEP exigé	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique		
										Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	
580999	Construction Business Management	S/E	450	2	3				Aucun							
530999	Gestion d'une entreprise de la construction	S/E	450	2	3				Aucun							
526499	Lancement d'une entreprise	S/E	330	3	3				Aucun							
532399	Représentation	S/E	450	2	3				Tout DEP							
582399	Sales Representation	S/E	450	2	3				Tout DEP							
572699	Secretarial Studies - Legal	S/E	450	1	3				5357 5857 5212 5712 5255 5755							

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

ANNEXE II

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DE L'ASP ET DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION, 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission					Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	DEP exigé	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
										Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
572799	Secretarial Studies - Medical	S/E	450	1	3				5357 5857 5212 5712 5255 5755						
522699	Secrétariat juridique	S/E	450	1	3				5357 5857 5212 5712 5255 5755						
522799	Secrétariat médical	S/E	450	1	3				5357 5857 5212 5712 5255 5755						
576499	Starting a Business	S/E	330	3	3				Aucun						

Secteur 02 - Agriculture et pêches

504399	Spécialités en horticulture	%	450	3	3				5288 5788						
--------	-----------------------------	---	-----	---	---	--	--	--	--------------	--	--	--	--	--	--

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

ANNEXE II

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DE L'ASP ET
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION, 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission					Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	DEP exigé	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
										Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes

Secteur 03 - Alimentation et tourisme

584299	Contemporary Professional Pastry Making	S/E	450	2	3				5311 5811						
532499	Cuisine du marché	S/E	525	2	3				5311 5811						
582499	Market Fresh Cooking	S/E	525	2	3				5311 5811						
534299	Pâtisserie de restauration contemporaine	S/E	450	2	3				5311 5811						
531499	Sommellerie	S/E	450	2	3				5293 5793						
581499	Wine Service	S/E	450	2	3				5293 5793						

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

ANNEXE II

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DE L'ASP ET DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION, 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission					Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	DEP exigé	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
										Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes

Secteur 07 - Bâtiment et travaux publics

517299	Réparation d'appareils au gaz naturel	S/E	600	3	3				5315 5815						
521599	Restauration de maçonnerie	S/E	495	2	3				5303 5803						

Secteur 09 - Électrotechnique

528099	Liaison en réseau d'équipement bureautique	S/E	450	2	3				5265 5765						
578099	Networked Office Equipment	S/E	450	2	3				5265 5765						

Secteur 10 - Entretien d'équipement motorisé

523299	Mécanique de motocyclettes	S/E	540	3	3				5298 5798 5154						
--------	----------------------------	-----	-----	---	---	--	--	--	----------------------	--	--	--	--	--	--

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

ANNEXE II

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DE L'ASP ET
DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION, 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission					Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	DEP exigé	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
										Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
535399	Mécanique spécialisée d'équipement lourd		660	3	3				5330 5331 5831 5335						

Secteur 11 - Fabrication mécanique

554199	Diemaking	S/E	900	3	3				5223 5723						
528599	Fabrication de moules	S/E	1140	3	3				5223 5723						
504199	Matriçage	S/E	900	3	3				5223 5723						
572499	Numerical Control Machine Tool Operation	S/E	885	3	3				5223 5723						
504299	Outilsage	S/E	900	3	3				5223 5723						

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

ANNEXE II

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DE L'ASP ET DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION, 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission					Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	DEP exigé	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
										Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
554299	Toolmaking	S/E	900	3	3				5223 5723						
522499	Usinage sur machines-outils à commande numérique	S/E	885	3	3				5223 5723						

Secteur 14 - Mécanique d'entretien

526399	Horlogerie-rhabillage	S/E	600	2	3				5182						
500699	Mécanique d'entretien en commandes industrielles	S/E	450	2	3				5260 5760						

Secteur 16 - Métallurgie

573499	High-Pressure Welding	S/E	600	3	3				5195 5695						
--------	-----------------------	-----	-----	---	---	--	--	--	--------------	--	--	--	--	--	--

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

ANNEXE II

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DE L'ASP ET DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION, 2018-2019

Programme d'études					Conditions d'admission					Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	DEP exigé	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
										Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
523499	Soudage haute pression	S/E	600	3	3				5195 5695						

Secteur 21 - Soins esthétiques

534999	Épilation	S/E	540	2	3				5035 5535 5339 5839						
584999	Hair Removal	S/E	540	2	3				5035 5535 5339 5839						

Programmes menant à une ASP retirés de l'annexe II en 2018-2019 :

Programmes transférés à l'annexe III

Secteur 10 - 5259 Mécanique de moteurs diesels et de contrôles électroniques

Secteur 21 - 5068 Épilation à l'électricité

Secteur 21 - 5568 Electrolysis

Annexe III

**Liste des programmes d'études professionnelles retirés
de l'offre de formation, 2018-2019**

PRÉSENTATION

La présente annexe regroupe les programmes d'études professionnelles dans lesquels les commissions scolaires et les établissements d'enseignement ne sont plus autorisés à inscrire de nouveaux élèves.

Ces programmes d'études ne s'adressent qu'aux élèves qui y ont commencé, avant le **1^{er} juillet 2018**, une formation menant à l'obtention du DEP ou de l'ASP concerné. Ces élèves doivent satisfaire à la condition suivante :

- avoir réussi au moins un cours d'un programme d'études figurant à cette annexe avant le 30 juin de l'année scolaire au cours de laquelle le ministre a retiré ce programme d'études.

Au regard de chaque programme d'études de la présente annexe, on trouve l'année du retrait du programme d'études en question de même que la date de fin d'application. L'élève inscrit à l'un de ces programmes d'études devra avoir terminé sa formation avant le 1^{er} juillet de l'année de fin d'application pour obtenir le DEP ou l'ASP visé. Ainsi, l'élève bénéficie de quatre années pour terminer sa formation, à compter du moment où le programme d'études est retiré.

ANNEXE III

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES RETIRÉS DE L'OFFRE DE FORMATION, 2018-2019

Secteur Numéro et titre du programme d'études	Filière	Mode d'évaluation	Durée (heures)	Année de retrait	Fin d'application
01 - Administration, commerce et informatique					
571299 Secretarial Studies	DEP	S/E	1485	2018	2022
521299 Secrétariat	DEP	S/E	1485	2018	2022
02 - Agriculture et pêches					
533899 Production animale	DEP	S/E	1215	2017	2021
521099 Production horticole	DEP	S/E	1470	2017	2021
03 - Alimentation et tourisme					
573699 Travel Sales	DEP	S/E	1245	2017	2021
523699 Vente de voyages	DEP	S/E	1245	2017	2021
05 - Bois et matériaux connexes					
553099 Cabinet Making	DEP	S/E	1650	2017	2021
503099 Ébénisterie	DEP	S/E	1650	2017	2021
07 - Bâtiment et travaux publics					
561699 Commercial and Residential Painting	DEP	S/E	900	2015	2019
511699 Peinture en bâtiment	DEP	S/E	900	2015	2019
503299 Pose de revêtements de toiture	DEP	S/E	600	2018	2022
511899 Pose de systèmes intérieurs	DEP	S/E	645	2017	2021
511799 Préparation et finition de béton	DEP	S/E	900	2015	2019
561799 Preparing and Finishing Concrete	DEP	S/E	900	2015	2019
527299 Vente de produits de quincaillerie	DEP	S/E	1110	2017	2021
10 - Entretien d'équipement motorisé					
507099 Mécanique agricole	DEP	S/E	1800	2015	2019
525999 Mécanique de moteurs diesels et de contrôles électroniques	ASP	S/E	810	2018	2022
569499 Sale of Mechanical Parts and Accessories	DEP	S/E	1095	2016	2020
525899 Service-conseil à la clientèle en équipement motorisé	DEP	S/E	930	2016	2020
519499 Vente de pièces mécaniques et d'accessoires	DEP	S/E	1095	2016	2020
16 - Métallurgie					
516599 Chaudronnerie	DEP	S/E	1290	2017	2021
18 - Cuir, textile et habillement					
521999 Confection de vêtements (Façon tailleur)	DEP	S/E	1455	2018	2022
524799 Confection de vêtements et d'articles de cuir	DEP	S/E	900	2018	2022

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

ANNEXE III

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES RETIRÉS DE L'OFFRE DE FORMATION, 2018-2019

Secteur Numéro et titre du programme d'études	Filière	Mode d'évaluation	Durée (heures)	Année de retrait	Fin d'application
523999 Confection sur mesure et retouche	DEP	S/E	1470	2018	2022
521899 Dessin de patron	DEP	S/E	1725	2018	2022
21 - Soins esthétiques					
553599 Aesthetics	DEP	S/E	1350	2018	2022
556899 Electrolysis	ASP	S/E	450	2018	2022
506899 Épilation à l'électricité	ASP	S/E	450	2018	2022
503599 Esthétique	DEP	S/E	1350	2018	2022

Programmes retirés de l'annexe III en 2018-2019 :

Secteur 07 - 5214 Entretien et réparation de caravanes

Secteur 07 - 5714 RV Maintenance and Repair

Secteur 13 - 5721 Procédés infographiques

Secteur 13 - 5721 Desktop Publishing

Secteur 14 - 5200 Mécanique d'ascenseurs

Secteur 14 - 5700 Elevator Mechanics

Secteur 14 - 1489 Réparation d'armes à feu

Secteur 19 - 5302 Assistance technique en pharmacie

Secteur 19 - 5802 Pharmacy Technical Assistance

Annexe IV

**Liste des cours hors programmes d'études ministériels pour lesquels
le ministre délivre un relevé des apprentissages, 2018-2019**

ANNEXE IV

LISTE DES COURS HORS PROGRAMMES D'ÉTUDES MINISTÉRIELS POUR LESQUELS LE MINISTRE DÉLIVRE UN RELEVÉ DES APPRENTISSAGES, 2018-2019

Code	Titre	Durée (heures)
234361	Santé sécurité - abattage manuel	15
499011	Sensibilisation à l'entrepreneuriat*	15
499012	Pesticides-forêts et eaux	30
499015	Travaux sylvicoles de débroussaillage	75
499025	Travaux sylvicoles d'abattage manuel	75
999011	Entrepreneurship*	15
999012	Pesticides–Forests and Aquatic Environment	30

* Ces cours, quoique hors programmes, sont éligibles au financement MEES pour les élèves inscrits en formation professionnelle (DEP ou ASP) à temps complet seulement.

Annexe V

**Liste des compétences par programmes d'études professionnelles pour
lesquelles le ministre impose des épreuves, 2018-2019**

ANNEXE V

LISTE DES COMPÉTENCES PAR PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELLES LE MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2018-2019

Secteur	Numéro et titre du programme d'études	Code et énoncé de la compétence
01 - Administration, commerce et informatique		
573199	Accounting	961154 Carry out daily tasks related to transactions involving receivables and payables (R)
523199	Comptabilité	461154 Effectuer des tâches courantes liées aux transactions avec des créditeurs et des débiteurs (R)
580999	Construction Business Management	947994 Manage construction site operations
530999	Gestion d'une entreprise de la construction	447994 Gérer les activités d'un chantier de construction
582199	Professional Sales	948468 Sell products and services
532399	Représentation	445468 Représenter une entreprise pour la vente de produits et de services
582399	Sales Representation	945468 Represent a company for the sale of goods and services
532199	Vente-conseil	448468 Vendre des produits et des services
02 - Agriculture et pêches		
517399	Fleuristerie	201294 Appliquer des règles de composition florale élaborée 201323 Réaliser des gerbes murales 201362 Appliquer des techniques de vente 201394 Réaliser des accessoires floraux 201413 Réaliser un arrangement pour une occasion spéciale
525699	Production acéricole	238094 Entailler les érables 238104 Traiter l'eau d'érable 238114 Transformer l'eau d'érable 238124 Conditionner le sirop d'érable
03 - Alimentation et tourisme		
526899	Boucherie de détail	400604 Effectuer la coupe et la préparation des viandes 400658 Effectuer des coupes de détail de l'arrière de bœuf 400665 Effectuer des coupes de détail de porc

ANNEXE V

LISTE DES COMPÉTENCES PAR PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELLES LE MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2018-2019

Secteur	Numéro et titre du programme d'études	Code et énoncé de la compétence
527099	Boulangerie	400753 Pétrir les pâtes
		400773 Préparer des levains et des ferments
		400806 Façonner des pâtes à pain blanc
577099	Bread Making	900753 Knead doughs
		900773 Prepare preferments and sourdoughs
		900806 Shape white bread doughs
535599	Conseil et vente de voyages	450684 Vendre des voyages à forfait
531199	Cuisine	404647 Effectuer la mise en place des viandes, des volailles et des gibiers
		404759 Effectuer le service des menus table d'hôte et à la carte
579399	Food and Beverage Services	904508 Provide informal service
578399	Hotel Reception	901652 Take reservations
		901715 Perform reception-related tasks in a computerized hotel environment
579799	Pastry Making	909338 Prepare creams, fillings and toppings
		909387 Prepare traditional entremets
529799	Pâtisserie	409338 Confectionner des crèmes et des garnitures
		409387 Confectionner des entremets traditionnels
581199	Professional Cooking	904647 Do the mise en place for meat, poultry and game
		904759 Prepare and serve table d'hôte and à la carte menus
528399	Réception en hôtellerie	401652 Prendre des réservations
		401715 Assurer le déroulement des opérations de la réception dans un environnement informatisé
576899	Retail Butchery	900604 Cut and prepare meats
		900658 Perform retail cuts of a beef hindquarter
		900665 Perform retail cuts of pork
529399	Service de la restauration	404508 Effectuer un service simple

ANNEXE V

LISTE DES COMPÉTENCES PAR PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELLES LE MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2018-2019

Secteur	Numéro et titre du programme d'études	Code et énoncé de la compétence
07 - Bâtiment et travaux publics		
581999	Carpentry	761727 Construct forms for footings, foundation walls and concrete walls
		761766 Frame walls
		761818 Build wood stairs
530099	Carrelage	278638 Effectuer des surfaces de base
		278657 Poser et réparer des revêtements de carreaux selon le procédé en couche mince
531999	Charpenterie-menuiserie	261727 Construire des coffrages d'empattements, de murs de fondation et de murs de béton
		261766 Construire des charpentes de murs
		261818 Construire des escaliers de bois
532299	Intervention en sécurité incendie	437363 Assurer l'alimentation en eau de jets d'attaque
		437375 Intervenir en cas d'incendie pour un bâtiment à risques faibles et en cas d'incendie extérieur
		437383 Intervenir en présence de matières dangereuses (R)
511699	Peinture en bâtiment	256737 Finir une surface sur planches murales en gypse
		256797 Finir une surface en bois
		256818 Poser un revêtement
528699	Plâtrage	304596 Effectuer le travail de finition d'un ouvrage de plâtre
		304618 Tirer des joints
		304627 Moulurer et poser des éléments ornementaux préfabriqués
		304638 Exécuter des revêtements d'acrylique et de stuc
533399	Plomberie et chauffage	307458 Installer des réseaux d'évacuation
		307468 Installer des réseaux de ventilation
		307498 Installer des systèmes de distribution d'eau chaude et d'eau froide, des équipements sanitaires et des accessoires

ANNEXE V

LISTE DES COMPÉTENCES PAR PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELLES LE MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2018-2019

Secteur	Code et énoncé de la compétence
Numéro et titre du programme d'études	
511799 Préparation et finition de béton	258798 Mettre en place les planchers de béton
	258814 Finir des surfaces de béton ordinaire et de couleur
	258837 Mettre en place et finir des escaliers de béton
09 - Électrotechnique	
518599 Montage de lignes électriques	281444 Se déplacer sur des supports de bois et de métal
	281527 Installer des conducteurs sur une ligne de transport
	281584 Installer des transformateurs
502499 Réparation d'appareils électroménagers	281354 Réparer des cuisinières électriques
	281367 Réparer des laveuses
	281393 Réparer des lave-vaisselle
	281436 Réparer des réfrigérateurs et des congélateurs
10 - Entretien d'équipement motorisé	
579899 Automobile Mechanics	843506 Inspect electrical and electronic systems
	843547 Repair transmission systems
	843655 Maintain and repair electronic injection and antipollution systems
521799 Carrosserie	340188 Appliquer de la peinture sur des véhicules
	340217 Remplacer, déposer et poser des organes mécaniques
	340253 Mesurer et contrôler des cadres et des caisses de véhicules
	340258 Réparer des éléments structurels et soudés de la carrosserie
507099 Mécanique agricole	219098 Réparer les systèmes mécaniques de transmission de puissance
	219166 Réparer les presses à foin
	219206 Réparer les relevages hydrauliques et électrohydrauliques
	219233 Réparer le matériel d'ensilage
	219288 Réparer les moteurs
	219306 Réparer les systèmes électriques et électroniques du tracteur

ANNEXE V

LISTE DES COMPÉTENCES PAR PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELLES LE MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2018-2019

Secteur	Numéro et titre du programme d'études	Code et énoncé de la compétence
529899	Mécanique automobile	343506 Vérifier le fonctionnement de systèmes électriques et électroniques
		343547 Réparer des systèmes de transmission de pouvoir
		343655 Effectuer l'entretien et la réparation de systèmes d'injection électronique et antipollution
11 - Fabrication mécanique		
522599	Dessin industriel	372395 Produire des dessins d'ensemble
		372466 Produire les dessins de détail d'un mécanisme
522399	Techniques d'usinage	372206 Usiner des pièces simples au tour à commande numérique (R)
		372214 Effectuer la programmation manuelle d'un centre d'usinage (R)
		372238 Effectuer des travaux de tournage complexe (R)
		372248 Effectuer des travaux de fraisage complexe (R)
524499	Tôlerie de précision	372708 Produire un assemblage (volet tôlerie industrielle)
		372758 Produire un assemblage (volet tôlerie aéronautique)
522499	Usinage sur machines-outils à commande numérique	372206 Usiner des pièces simples au tour à commande numérique (R)
		372214 Effectuer la programmation manuelle d'un centre d'usinage (R)
		372314 Effectuer la programmation automatique
		372338 Effectuer de l'usinage complexe au centre d'usinage
12 - Foresterie et papier		
518999	Abattage et façonnage des bois	234086 Effectuer l'entretien et le dépannage d'une tête multifonctionnelle
		234136 Effectuer le débardage de billes
		234168 Abattre et façonner des arbres à l'aide des abatteuses-façonneuses

ANNEXE V

LISTE DES COMPÉTENCES PAR PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELLES LE MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2018-2019

Secteur	Numéro et titre du programme d'études	Code et énoncé de la compétence
508899	Sciage	225373 Déterminer le débitage permettant d'obtenir le meilleur rapport qualité/rendement
		225398 Effectuer le débitage des bois feuillus
		225455 Effectuer le débitage du pin blanc et du pin rouge de l'est
		225503 Effectuer le débitage des feuillus en vue d'alimenter une refendeuse
13 - Communications et documentation		
524099	Reprographie et façonnage	480148 Produire des documents complexes d'édition
15 - Mines et travaux de chantier		
526199	Extraction de minerai	260434 Écailler un plafond et des parois
		260444 Déblayer du minerai
		260464 Boulonner un plafond et des parois
		260494 Forer une galerie
		260502 Préparer le sautage de volée
509299	Forage et dynamitage	255457 Procéder à des travaux complexes de forage
		255465 Procéder à des sautages complexes
16 - Métallurgie		
523399	Ferblanterie-tôlerie	303603 Dessiner des patrons de pièces rectangulaires
		303635 Fabriquer des raccords rectangulaires
		303645 Interpréter des plans de fabrication
		303705 Fabriquer des raccords cylindriques
		303715 Interpréter des plans d'installation
		303776 Installer des réseaux de distribution d'air et d'évacuation
573499	High-Pressure Welding	802568 Weld pipes using the GMAW process
		802575 Weld mild steel and stainless steel pipes using the GTAW process
529999	Montage structural et architectural	302836 Installer des escaliers

ANNEXE V

LISTE DES COMPÉTENCES PAR PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELLES LE MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2018-2019

Secteur	Numéro et titre du programme d'études	Code et énoncé de la compétence
	523499 Soudage haute pression	302568 Souder des tuyaux à l'aide du procédé SMAW
		302575 Souder des tuyaux d'acier doux et d'acier inoxydable à l'aide du procédé GTAW
	519599 Soudage-montage	301782 Préparer des pièces
		301834 Souder des pièces d'aluminium à l'aide du procédé GTAW (R)
	569599 Welding and Fitting	801782 Prepare parts
		801834 Weld aluminum parts using the GTAW process
19 - Santé		
514499 Assistance dentaire	254443 Appliquer des principes et des procédés d'hygiène et d'asepsie	
	254503 Communiquer en milieu de travail et travailler en équipe	
	254538 Appliquer les techniques d'assistance au fauteuil en dentisterie opératoire	
	254558 Exécuter des tâches liées à la prévention et à la planification des traitements	
582599 Health, Assistance and Nursing	754664 Prevent and control infection (R)	
	754795 Provide specific care (R)	
	754828 Provide care in a medical unit (R)	
532599 Santé, assistance et soins infirmiers	254664 Prévenir et contenir l'infection (R)	
	254795 Prodiger des soins spécifiques (R)	
	254828 Prodiger des soins dans une unité de médecine (R)	
21 - Soins esthétiques		
553599 Aesthetics	916086 Compare cosmetic products	
	916157 Give a wax hair-removal treatment	
	916174 Apply personalized makeup	
	916196 Give a face-care treatment	

ANNEXE V

LISTE DES COMPÉTENCES PAR PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELLES LE MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2018-2019

Secteur	Numéro et titre du programme d'études	Code et énoncé de la compétence
524599	Coiffure	418127 Donner une permanente standard
		418138 Faire une coloration (R)
		418185 Effectuer une coupe stylisée
		418217 Effectuer une coiffure personnalisée
506899	Épilation à l'électricité	417094 Exécuter une épilation par électrocoagulation ou par courants combinés dans les régions du visage et du cou
503599	Esthétique	416086 Comparer des produits cosmétiques (R)
		416157 Effectuer une épilation à la cire (R)
		416174 Effectuer un maquillage personnalisé
		416196 Apporter des soins au visage
574599	Hairdressing	918127 Give a standard permanent
		918138 Colour hair (R)
		918185 Give a styled haircut
		918217 Give a personalized hairstyle

Programmes et épreuve retirés de l'annexe V en 2018-2019 :

Programmes retirés

Secteur 01 - 5212 Secrétariat

Secteur 01 - 5712 Secretarial Studies

Secteur 21 - 5035 Esthétique

Secteur 21 - 5535 Aesthetics

Secteur 21 - 5068 Épilation à l'électricité

Annexe VI

Liste des programmes d'études pour lesquels une instrumentation ministérielle propre à la reconnaissance des acquis et des compétences a été élaborée, 2018-2019

ANNEXE VI

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELS UNE INSTRUMENTATION MINISTÉRIELLE PROPRE À LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES A ÉTÉ ÉLABORÉE, 2018-2019

Secteur Numéro et titre du programme d'études	Filière	Remarques (s'il y a lieu)
01 - Administration, commerce et informatique		
573199 Accounting	DEP	
523199 Comptabilité	DEP	
572999 Computing Support	DEP	
582199 Professional Sales	DEP	
532399 Représentation	ASP	
571299 Secretarial Studies	DEP	Périmée : 1er juillet 2022
521299 Secrétariat	DEP	Périmée : 1er juillet 2022
535799 Secrétariat	DEP	
522799 Secrétariat médical	ASP	
522999 Soutien informatique	DEP	
532199 Vente-conseil	DEP	
02 - Agriculture et pêches		
525499 Grandes cultures	DEP	
525799 Pêche professionnelle	DEP	
533899 Production animale	DEP	Périmée : 1er juillet 2021
521099 Production horticole	DEP	Périmée : 1er juillet 2021
03 - Alimentation et tourisme		
526899 Boucherie de détail	DEP	
531199 Cuisine	DEP	
578399 Hotel Reception	DEP	
581199 Professional Cooking	DEP	
528399 Réception en hôtellerie	DEP	
529399 Service de la restauration	DEP	
05 - Bois et matériaux connexes		
503099 Ébénisterie (T)	DEP	Périmée : 1er juillet 2021
503199 Rembourrage industriel (T)	DEP	
06 - Chimie et biologie		
532899 Conduite de procédés de traitement de l'eau	DEP	

(T) Instrumentation traditionnelle (produite avant 2002)

Note : Pour avoir accès à l'instrumentation, faire une demande à RAC@education.gouv.qc.ca.

ANNEXE VI

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELS UNE INSTRUMENTATION MINISTÉRIELLE PROPRE À LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES A ÉTÉ ÉLABORÉE, 2018-2019

Secteur Numéro et titre du programme d'études	Filière	Remarques (s'il y a lieu)
07 - Bâtiment et travaux publics		
530399 Briquetage-maçonnerie	DEP	
581999 Carpentry	DEP	
531999 Charpenterie-menuiserie	DEP	
521199 Entretien général d'immeubles	DEP	
580399 Masonry: Bricklaying	DEP	
511699 Peinture en bâtiment (T)	DEP	Périmée : 1er juillet 2019
533699 Peinture en bâtiment	DEP	
503299 Pose de revêtements de toiture	DEP	Périmée : 1er juillet 2022
511899 Pose de systèmes intérieurs	DEP	Périmée : 1er juillet 2021
511799 Préparation et finition de béton (T)	DEP	Périmée : 1er juillet 2019
517299 Réparation d'appareils au gaz naturel	ASP	
09 - Électrotechnique		
529599 Électricité	DEP	
579599 Electricity	DEP	
528199 Électromécanique de systèmes automatisés	DEP	
10 - Entretien d'équipement motorisé		
579899 Automobile Mechanics	DEP	
529899 Mécanique automobile	DEP	
533099 Mécanique de véhicules lourds routiers	DEP	
533199 Mécanique d'engins de chantier	DEP	
11 - Fabrication mécanique		
504199 Matriçage (T)	ASP	
531099 Opération d'équipements de production	DEP	
504299 Outillage (T)	ASP	
522399 Techniques d'usinage	DEP	

(T) Instrumentation traditionnelle (produite avant 2002)

Note : Pour avoir accès à l'instrumentation, faire une demande à RAC@education.gouv.qc.ca.

ANNEXE VI

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELS UNE INSTRUMENTATION MINISTÉRIELLE PROPRE À LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES A ÉTÉ ÉLABORÉE, 2018-2019

Secteur Numéro et titre du programme d'études	Filière	Remarques (s'il y a lieu)
12 - Foresterie et papier		
518999 Abattage et façonnage des bois	DEP	
529099 Abattage manuel et débardage forestier	DEP	
507399 Affûtage (T)	DEP	
530699 Aménagement de la forêt	DEP	
520899 Classement des bois débités (T)	DEP	
528999 Travail sylvicole	DEP	
14 - Mécanique d'entretien		
576099 Industrial Construction and Maintenance Mechanics	DEP	
526099 Mécanique industrielle de construction et d'entretien	DEP	
15 - Mines et travaux de chantier		
527399 Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	DEP	
527499 Conduite de machines de traitement du minerai	DEP	
526199 Extraction de minerai	DEP	
525399 Forage au diamant	DEP	
16 - Métallurgie		
520399 Fonderie	DEP	
529999 Montage structural et architectural	DEP	
519599 Soudage-montage	DEP	
569599 Welding and Fitting	DEP	
17 - Transport		
529199 Transport par camion	DEP	
18 - Cuir, textile et habillement		
524399 Production textile (opérations)	DEP	

(T) Instrumentation traditionnelle (produite avant 2002)

Note : Pour avoir accès à l'instrumentation, faire une demande à RAC@education.gouv.qc.ca.

ANNEXE VI

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELS UNE INSTRUMENTATION MINISTÉRIELLE PROPRE À LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES A ÉTÉ ÉLABORÉE, 2018-2019

Secteur Numéro et titre du programme d'études	Filière	Remarques (s'il y a lieu)
19 - Santé		
531799 Assistance à la personne à domicile	DEP	Périmée : 1er juillet 2023
531699 Assistance à la personne en établissement de santé	DEP	Périmée : 1er juillet 2023
514499 Assistance dentaire (T)	DEP	
581699 Assistance in Health Care Facilities	DEP	Périmée : 1er juillet 2023
534199 Assistance technique en pharmacie	DEP	
581799 Home Care Assistance	DEP	Périmée : 1er juillet 2023
585899 Institutional and Home Care Assistance	DEP	
21 - Soins esthétiques		
524599 Coiffure	DEP	

Programmes retirés de l'annexe VI en 2018-2019 :

Secteur 07 - 5214 Entretien et réparation de caravanes

Secteur 19 - 5302 Assistance technique en pharmacie

Secteur 19 - 5802 Pharmacy Technical Assistance

(T) Instrumentation traditionnelle (produite avant 2002)

Note : Pour avoir accès à l'instrumentation, faire une demande à RAC@education.gouv.qc.ca.

Annexe VII

Passerelle CFMS – DEP, 2018-2019

ANNEXE VII

PASSERELLE CFMS - DEP, 2018-2019

Secteur		Durée (heures)
Numéro et titre du programme d'études		
02 - Agriculture et pêches		
509499	Aquiculture	900
507999	Arboriculture-élagage	915
536699	Élagage	915
517399	Fleuristerie	1035
582099	Landscaping Operations	1035
525799	Pêche professionnelle	1605
532099	Réalisation d'aménagements paysagers	1035
03 - Alimentation et tourisme		
526899	Boucherie de détail	900
527099	Boulangerie	795
577099	Bread Making	795
579399	Food and Beverage Services	960
576899	Retail Butchery	900
529399	Service de la restauration	960
04 - Arts		
517899	Taille de pierre	1440
07 - Bâtiment et travaux publics		
530399	Briquetage-maçonnerie	900
511999	Calorifugeage	900
530099	Carrelage	690
583699	Commercial and Residential Painting	900
520299	Entretien de bâtiments nordiques	1320
521199	Entretien général d'immeubles	900
571199	General Building Maintenance	900
533499	Installation de revêtements souples	900
580399	Masonry: Bricklaying	900
531299	Mécanique de protection contre les incendies	900
570299	Northern Building Maintenance	1320
533699	Peinture en bâtiment	900
578699	Plastering	810
528699	Plâtrage	810
535199	Pose de revêtements de toiture	630

ANNEXE VII

PASSERELLE CFMS - DEP, 2018-2019

Secteur		Durée (heures)
Numéro et titre du programme d'études		
535099	Pose de systèmes intérieurs	735
534399	Préparation et finition de béton	900
584399	Preparing and Finishing Concrete	900
580099	Tiling	690
09 - Électrotechnique		
518599	Montage de lignes électriques	900
11 - Fabrication mécanique		
531099	Opération d'équipements de production	900
581099	Production Equipment Operation	900
12 - Foresterie et papier		
518999	Abattage et façonnage des bois	840
529099	Abattage manuel et débardage forestier	900
507399	Affûtage	900
520899	Classement des bois débités	930
508899	Sciage	900
528999	Travail sylvicole	900
15 - Mines et travaux de chantier		
524899	Conduite de grues	870
527399	Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	630
527499	Conduite de machines de traitement du minerai	900
522099	Conduite d'engins de chantier	1095
528499	Conduite d'engins de chantier nordique	900
575399	Diamond Drilling	600
526199	Extraction de minerai	930
525399	Forage au diamant	600
577499	Machine Operations, Mineral and Metal Processing	900
578499	Northern Heavy Equipment Operations	900
576199	Ore Extraction	930
16 - Métallurgie		
530899	Fabrication de structures métalliques et de métaux ouvrés	1350
529999	Montage structural et architectural	1230
507699	Pose d'armature du béton	735

ANNEXE VII

PASSERELLE CFMS - DEP, 2018-2019

Secteur		Durée (heures)
Numéro et titre du programme d'études		
17 - Transport		
536599	Matelotage	735
18 - Cuir, textile et habillement		
524399	Production textile (opérations)	885
19 - Santé		
531799	Assistance à la personne à domicile	975
531699	Assistance à la personne en établissement de santé	750
535899	Assistance à la personne en établissement et à domicile	870
581699	Assistance in Health Care Facilities	750
581799	Home Care Assistance	975
585899	Institutional and Home Care Assistance	870

Programmes retirés de l'annexe VII en 2018-2019:

Secteur 07 - 5032 Pose de revêtements de toiture

Secteur 18 - 5247 Confection de vêtements et d'articles de cuir

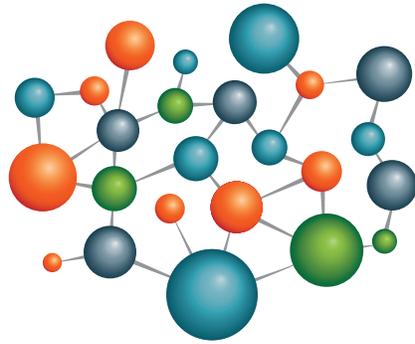
Annexe VIII

**Tableau des unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde
et en mathématique pour l'admission à certains programmes d'études
menant au DEP, par la passerelle CFMS – DEP, 2018-2019**

ANNEXE VIII

Tableau des unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique pour l'admission à certains programmes d'études menant au DEP, par la passerelle CFMS – DEP

	FORMATION GENERALE DES JEUNES	FORMATION GENERALE DES ADULTES	
	Régime J5	Codes actuels	Nouveaux codes Formation de base commune (FBC)
Langue d'enseignement	16 unités (132-108 et 132-208)	FRA-2031-3 FRA-2032-2 FRA-2033-1	FRA-2101-4 FRA-2102-2
	12 unités (632-106 et 632-206)	ENG-2061-3 ENG-2062-3	ENG-2101-2 ENG-2102-4
Langue seconde	8 unités (134-104 et 134-204)	ANG-2001-6	ANG-2101-4
	12 unités (634-106 et 634-206)	FRE-2091-6	FRE-1104-3 FRE-2102-3
Mathématique	12 unités (063-106 et 063-206)	MAT/MTH-2006-2 MAT/MTH-2007-2 MAT/MTH-2008-2	MAT/MTH-2101-3 MAT/MTH-2102-3
	12 unités (563-106 et 563-206)		



education.gouv.qc.ca